

<https://doi.org/10.18778/0208-6050.56.03>

*Sławomir Bralewski*

LE CHOIX DU LIEU POUR LA DÉLIBÉRATION  
DES CONCILES CONVOQUÉS PAR LES EMPEREURS  
DU BAS-EMPIRE ROMAIN

En convoquant les conciles les empereurs romains adressaient aux évêques des lettres dans lesquelles ils déterminaient le but, la composition, la date et le lieu des débats<sup>1</sup>. Les décisions concernant ces problèmes étaient en général minutieusement examinées. Le choix du lieu notamment, de Constantin le Grand à Justinien, n'était pas laissé au hasard<sup>2</sup>.

Quels étaient les critères qui présidaient au choix de certaines villes et au rejet de certaines autres? Peut-on trouver une régularité quelconque? Pour l'instant les chercheurs ne se sont pas penché sur ces questions. Nous allons donc essayer d'y apporter quelques éclaircissements.

<sup>1</sup> Malheureusement quelques lettres seulement se sont conservées à nos jours: la lettre de l'empereur Constantin le Grand adressée au pape Miltiade convoquant le synode à Rome en 313 (*Eusebii Pamphili Ecclesiasticae Historiae* [désormais cité Eusebius, EH], X, 5, *Patrologiae cursus completus... Series graeca...*, accurante J. P. Migne [désormais cité PG], t. 20, col. 887-889); ensuite la lettre de Constantin à l'évêque de Syracuse, Chrestus, suscitant la réunion à Arles en 314 (Eusebius, EH, X, 5, PG, t. 20, col. 889-892); la lettre de l'empereur Honorius concernant le synode à Spoleto (*Collectio Avellana, Epistulae imperatorum, pontificum, aliorum, A.D. 367-553*, ed. O. Guenther, *Corpus scriptorum ecclesiasticorum latinorum* (désormais cité CSEL), t. 35, Vienna 1895, p. 71-74); les lettres de l'empereur Théodose II rassemblant les évêques aux conciles oecuméniques à Éphèse, d'abord en 431 (*Acta Conciliorum Oecumenicorum*, ed. E. Schwartz [désormais cité ACO], t. I: *Concilium Universale Ephesenum*, vol. 1, pars 1, Berolini - Lipsiae 1927, p. 115), et puis en 449 (ACO, t. II: *Concilium Universale Chalcedonense*, vol. 1, pars 1, Bertolini - Lipsiae 1933, p. 68); enfin la lettre de l'empereur Marcien appelant les évêques à Chalcédoine en 451 (ACO, II, 1, 1, p. 28) et la lettre de l'empereur Anastase I convoquant le concile oecuménique à Heraclée en Thrace et adressée au pape Hormisdas (*Collectio Avellana*, CSEL, t. 35, p. 501-502).

<sup>2</sup> Les voici dans l'ordre d'alphabétique: Ancyre de Galatie, Antioche, Aquilée, Arles, Béziers, Capoue, Carthage, Césarée de Palestine, Chalcédoine, Chêne, Constantinople, Éphèse, Gaza, Heraclée de Thrace, Jérusalem, Laodicée de Thrace, Nicée, Milan, Mopsuète, Nicomédie, Ravenne, Rimini, Rome, Séleucie d'Isaurie, Serdique, Sidon, Sirmium, Spoleto, Tarse de Cilicie, Thessalonique, Tyr.

## CONSTANTIN LE GRAND

Le premier synode convoqué par l'empereur Constantin se tint en 313 à Rome. On sait qu'il fut convoqué pour régler le conflit autour d'un évêque de Carthage, Cécilien. Cette désunion appelée plus tard le schisme de Donat pénétra dans l'Église d'Afrique du Nord<sup>3</sup>. Le choix de Rome, dans ce cas, fut lié à la désignation du pape Miltiade comme président du synode<sup>4</sup>. Il était commandé par le rôle du pape dans la partie occidentale de l'Église<sup>5</sup>. Dans la pensée de l'empereur, ce synode devait être seulement un tribunal ecclésiastique<sup>6</sup> constitué d'un nombre restreint de participants, parmi lesquels l'évêque de Rome devait jouer un rôle déterminant<sup>7</sup>. Constantin ne s'attendait à la mise en oeuvre des conclusions du concile que grâce à l'autorité du pape.

Cependant l'empereur fut déçu à cause de l'attitude des adversaires de Cécilien, car ils refusèrent l'arrêt prononcé contre eux. C'est pourquoi peu de temps après, il convoqua en 314 un nouveau concile, cette fois à Arles en Gaule<sup>8</sup>. Le lieu fut choisi pour échapper aux reproches de partialité du pape et des évêques italiens<sup>9</sup>, et pour répondre à la demande des juges de Gaule réitérée par les schismatiques<sup>10</sup>. De plus, situé au carrefour de chemins menant d'Italie en Gaule et en Espagne, Arles dès le début du règne de Constantin était l'une des résidences de ce dernier<sup>11</sup>. Placée près

<sup>3</sup> Au sujet de la genèse du donatisme et la schisme même voir T. D. Barnes, *The Beginnings of Donatism*, „Journal of Theological Studies” 1975, t. 26, p. 13–22 et W. H. C. Frend, *The Donatist Church. A movement of Protest in Roman North Africa*, Oxford 1952, p. 1–140.

<sup>4</sup> Eusebius, EH, X, 5, PG, t. 20, col. 887–889; voir aussi J.-L. Maier, *Le Dossiers du Donatisme*, t. 1: *Des origines à la mort de Constance II (303–361)*, Berlin 1987, p. 150.

<sup>5</sup> Ce rôle fut confirmé au concile de Nicée par le sixième canon: *Fonti*, fasc. IX, *Discipline Generale Antique (II–IXe s.)*, par P.-P. Joannou, t. I, pars 1: *Les canons des conciles oecuméniques*, Roma 1962, p. 28–29; voir aussi E. Przekop, *Wschodnie patriarchaty starożytne*, Warszawa 1984, p. 27–28.

<sup>6</sup> Frend (*op. cit.*, p. 148) est convaincu que ce fut Miltiade qui transforma en synode réel un tribunal ecclésiastique restreint, suscité par l'empereur, en y introduisant les évêques d'Italie.

<sup>7</sup> Ce tribunal devait être composé seulement du pape, d'un inconnu Marcus (voir N. H. Baynes, *Constantine the Great and the Christian Church*, London 1972, p. 11–12, 74 note 44) et trois évêques de Gaule (voir E. Griffe, *La Gaule chrétienne à l'époque romaine*, t. 1: *Dès origines chrétiennes à la fin du IVe siècle*, Paris 1964, p. 188–189).

<sup>8</sup> Eusebius, EH, X, 5, PG, t. 20, col. 889–892. Voir aussi *Conciles Gaulois du IVe siècle*. Texte latin de l'édition C. Munier. Intr., trad. et notes par J. Gaudemet, Paris 1977, p. 36.

<sup>9</sup> Aurelius Augustinus, *Contra Epistolam Parmeniani*, I, 5, *Patrologiae cursus completus... Series latina...* accurate J. P. Migne (désormais cité PL), t. 43 et *Ad Catholicos Epistola*, XVIII, 46, PL, t. 33.

<sup>10</sup> Frend, *op. cit.*, p. 149–150.

<sup>11</sup> Au sujet du rôle d'Arles sous le règne de Constantin le Grand voir L. A. Constants, *Arles Antique*, Paris 1921, p. 99–101, 409. Selon T. D. Barnes (*The New Empire of Diocletian*



de l'embouchure de Rhône, elle avait accès non seulement à la mer, mais de plus elle se trouvait au milieu du domaine gouverné alors par Constantin et cela lui donnait l'avantage sur Trêves, la principale résidence impériale en Gaule<sup>12</sup>. En somme l'emplacement d'Arles pouvait faciliter les voyages des évêques.

Il convient de signaler que par deux fois l'empereur choisit pour les synodes les villes qui étaient situées hors de l'Afrique, et donc hors de l'influence du donatisme.

À propos du concile de 325, nous savons seulement que l'empereur appela d'abord les évêques à Ancyre de Galatie<sup>13</sup>, puis leur ordonna de se présenter à Nicée. Le souverain, en changeant le lieu du concile, suivit, au moins officiellement, les raisons alléguées dans les deux versions de la lettre impériale<sup>14</sup> conservées en syriaque et en arabe. Les arguments étaient les suivants: la facilité d'accès la ville même pour les évêques arrivant de loin, la douceur du climat, et enfin la proximité de Nicomédie, résidence impériale à cette époque. L'empereur comptait sur cette proximité pour participer aux sessions du concile<sup>15</sup>.

Pourquoi Constantin appela-t-il les évêques d'abord à Ancyre? Faute de documents de chancellerie, on ne peut pas répondre avec certitude<sup>16</sup>. Il semble que c'est Osius, évêque de Cordoue et personnage de l'entourage

*and Constantine*, Cambridge, Massachusetts, London 1982, p. 68) dès 306 au 316 Trêves et Arles étaient les principales résidences impériales.

<sup>12</sup> É. Griffé, *La Gaule chrétienne à l'époque romaine*, t. 1: *Des origines chrétiennes à la fin du IV<sup>e</sup> siècle*, Paris 1964, p. 191.

<sup>13</sup> La version arabe de la lettre qui l'annonçait aux évêques se trouve dans l'oeuvre Kitab Al-'Unvan [*Histoire Universelle*] écrite par Agapius [Mahboub] de Menbidj, édit. et trad. A. Vasiliev, *Patrologia Orientalis* (désormais cité PO) t. 7, fasc. 4, Paris 1911, p. 546. Il y en a encore deux versions syriennes, dont une seulement parle du transfert du concile de Ancyre à Nicée (B. H. Cowper, *Syriac Miscellanies*, London 1861, p. 1-2, 5-6), la deuxième mentionne seulement Nicée (PO, t. 23, p. 204-205). Voir aussi P. R. Coleman-Norton, *Roman State and Christian Church. A Collection of Legal Documents to A.D. 535*, t. 1, London 1966, p. 123.

<sup>14</sup> Cette lettre fut adressée aux évêques invités au concile.

<sup>15</sup> Cet argument se trouve dans la version arabe de la lettre de Constantin (PO, t. 7, fasc. 4, p. 546) et dans sa version syrienne (Cowper, *op. cit.*, p. 1-2, 5-6). En revanche il n'est pas présenté par la deuxième version syrienne (PO, t. 23, p. 204-205). La lettre en question se conserve probablement seulement dans ces deux versions: arabe et syrienne; voir Coleman-Norton, *op. cit.*, p. 123.

<sup>16</sup> Selon I. Ortiz de Urbina (*Nicée et Constantinople*, Paris 1963, p. 28-29) c'est Nicée qui fut le lieu choisi de prime abord. Il est convaincu que „la valeur historique d'un décret attribué à Constantin, [...] qui parle d'Ancyre est des plus faibles. Faible parce qu'ignorée par tous les documents grecs et latins; faible parce qu'on ne voit pas la raison pour laquelle, comme le dit le décret, il convenait d'avoir d'abord convoqué le concile à Ancyre de Galatie, ville éloignée du lieu où résidait l'empereur et des régions dans lesquelles fermentait la dispute, pour révoquer ensuite cet ordre en faveur de Nicée”.

de l'empereur qui a souhaité que le concile eût lieu à Ancyre. Il fut envoyé par Constantin avec la mission de réconcilier les communautés<sup>17</sup> brouillées d'Alexandrie. Il prit le parti de l'évêque Alexandre dans sa querelle avec le prêtre Arius, comme en témoigne l'issue du synode qui s'y tint<sup>18</sup>. Osius, tirant profit de l'autorité de Constantin, qu'il représentait officiellement, travailla désormais pour la victoire chef de l'Église égyptienne sur ses ennemis.

L'empereur instruit par les rudes épreuves liées au donatisme, en avait tiré la conviction que l'unité de l'Église ne pouvait être atteinte que par une sincère réconciliation entre les adversaires sur la base de compromis. Il exprima cette idée dans la lettre envoyée par l'intermédiaire de Osius à l'adresse d'Alexandre et d'Arius<sup>19</sup>.

L'évêque de Cordoue, en tant que confident impérial connaissait bien les désirs de l'empereur. Il lui suggéra peut-être aussi de convoquer un concile „oecuménique” pour examiner une autre controverse surgie au sein de l'Église orientale. Il essaya de mettre l'empereur devant le fait accompli, pour faciliter à Alexandre la victoire sur ses antagonistes. C'est pourquoi il organisa au début de 325 un synode à Antioche où Arius fut condamné avec les trois évêques, reconnus comme ses partisans. Une lettre synodale annonça en même temps une grande réunion à Ancyre pendant laquelle les clercs inculpés pourraient faire amende honorable et confesser la vérité<sup>20</sup>. Les auteurs de cette lettre voulaient restreindre le rôle du concile à jouer seulement le rôle d'un tribunal ecclésiastique jugeant l'affaire d'Arius et de ses amis. Ceux-ci devaient paraître à cette réunion en qualité des accusés.

Dans ces circonstances le chef de l'Église de Cordoue s'efforça probablement de prouver à Constantin que la majorité absolue des clercs était antiarienne et qu'Arius n'était soutenu que par un petit nombre d'évêques. Cependant l'attitude proarienne de l'évêque de Nicomédie, posait de graves problèmes à Osius d'autant plus que cet Eusèbe résidait dans la capitale. Osius craignait une trop grande influence d'Eusèbe sur l'entourage de l'empereur et sur les prélats des évêchés voisins. C'est pourquoi il est possible qu'il soit intervenu pour organiser son concile non seulement loin d'Eusèbe, mais encore dans un milieu bienveillant à Alexandre. Il est ainsi

<sup>17</sup> Socrates, *Historia Ecclesiastica* (désormais cité HE), I, 7, PG, t. 67, col. 53-60; Sozomenus, HE, I, 16, PG, t. 67, col. 908-912.

<sup>18</sup> Athanasius, *Apologia contra Arianos*, 74-76, PG, t. 25, col. 381-385 (désormais cité Athanasius, AA). Voir aussi V. C. de Clercq, *Osius of Cordova. A Contribution to the History of the Constantinian Period*, Washington 1954, p. 204-205.

<sup>19</sup> Socrates, HE, I, 7, PG, t. 67, col. 53-60.

<sup>20</sup> *Athanasius Werke. Urkunden zur Geschichte des Arianischen Streites 318-328*, von H.-G. Opitz, Berlin-Leipzig 1934, p. 36-41; voir aussi D. S. Wallace-Hadrill (*Eusebius of Caesarea*, London 1960, p. 24-25) considère qu'on attribuait ces évêques à avouer les pareilles opinions que Arius.

probable que Osius a contribué au choix d'Ancyre, puisque son évêque Marcel était un ennemi implacable d'Arius<sup>21</sup>.

Apparemment Constantin ne vit pas clair tout de suite dans le dessein de Osius puisqu'il commença par consentir à ce que le concile ait lieu à Ancyre. Mais éclairé bientôt par Eusèbe, il changea d'avis et se décida pour Nicée, se rendant compte du peu de chance d'un compromis, si l'on s'en tenait au projet initial. La convocation des évêques à Nicée<sup>22</sup>, dans une ville qui pouvait paraître neutre aux yeux de l'empereur, devait faciliter selon lui la réconciliation des partis désunis.

De plus située dans le voisinage de la Propontide sur le promontoire asiatique de l'Anatolie, Nicée se mirait dans le lac Ascanius et était, après Nicomédie, la principale ville de la Bithynie<sup>23</sup>.

Les deux villes proposées pour la réunion du concile, Ancyre et Nicée, sont, certes, très éloignées de l'Égypte<sup>24</sup>. Mais il ne faut pas oublier que le conflit autour de l'orthodoxie d'Arius s'étendit très rapidement dans la partie orientale de l'Empire, comme en témoigne le synode d'Antioche en 325, ou bien l'attitude de l'évêque Eusèbe. À cette époque la Méditerranée permettait un rapprochement entre les régions même les plus éloignées.

Peu après le concile de Nicée<sup>25</sup>, les évêques s'assemblèrent à Antioche, probablement en 327<sup>26</sup>. Bien qu'on ne trouve aucune information sur cette convocation, nous pouvons supposer que c'est le souverain même qui l'ordonna, car son confident Eusèbe de Césarée de Palestine présida cette assemblée. Depuis le concile de Nicée il jouissait d'une grande considération auprès de l'empereur à cause de son érudition, de son art oratoire, et surtout de son ouverture au compromis. Il contribua à l'accord entre les deux partis en conflit à Nicée. On peut voir en lui l'un des ecclésiastiques les plus proches de l'empereur, bien qu'il résidât loin de la cour.

Selon des habitudes de l'Église, Eusèbe, en tant qu'évêque de Césarée n'avait pas le droit d'occuper la première place dans une assemblée tenue

<sup>21</sup> Au sujet de l'attitude antiarien de Marcel d'Ancyre voir L. W. Barnard, *Marcellus of Ancyra and the Eusebians*, „The Greek Orthodox Theological Review” 1980, t. 25, p. 63-76.

<sup>22</sup> Au sujet Nicée voir R. Janin, *Nicée. Etude historique et topographique*, „Echos d'Orient” 1925, t. 24, p. 482-490; et idem, *Les Eglises et les monastères des Grands Centres Byzantins*, t. 2: *Nicée et son diocèse*, Paris 1975, p. 105.

<sup>23</sup> Ortiz de Urbina (*op. cit.*, p. 57) ajoute encore que „c'était alors une ville suffisamment importante pour être un diocèse épiscopal et pour avoir un palais impérial”.

<sup>24</sup> La distance était considérable, mais différente pour les villes en question, car Nicée était située près de la mer, et Ancyre était éloignée du bord de la mer.

<sup>25</sup> Sur une seconde réunion du concile de Nicée voir Ortiz de Urbina, *op. cit.*, p. 118-119; C. Luibhéid, *The Alleged Second Session of the Council of Nicaea*, „Journal of Ecclesiastical History” 1983, t. 34, p. 165-174.

<sup>26</sup> H. Chadwick, *The Fall of Eustathius of Antioch*, „Journal of Theological Studies” 1948, t. 49, p. 27-35.

à Antioche. Apparemment donc, s'il présida cette assemblée, ce fut au nom de Constantin. Mais pour quelles raisons le souverain désigna-t-il Antioche comme le siège des débats, et Eusèbe comme le président? Nous en trouvons l'explication dans les décisions que les évêques assemblés ont prises. Ils déposèrent l'évêque d'Antioche, Eustathe<sup>27</sup> favorable aux tendances des extrémistes homousiens qui voulaient imposer leur interprétation du terme *homoousios*, ce qui apparaissait comme une source de perturbations pour les Églises d'Orient. Il est compréhensible que le souverain ait été inquiet par l'attitude d'Eustathe et que la réunion des clercs ait eu lieu justement dans sa ville. En choisissant Antioche l'empereur pouvait s'attendre aussi à la déposition plus facile de son évêque qui n'aurait pas causé le mécontentement des habitants d'Antioche. De cette façon il dorait la pilule. Puisque Eustathe participait à l'assemblée en qualité d'accusé, il ne pouvait pas en être le président.

Un autre conflit au sujet d'Athanase, évêque d'Alexandrie, prenant de l'ampleur, Constantin convoqua en 334 un synode, cette fois-ci à Césarée de Palestine<sup>28</sup>. La ville fut choisie non seulement pour la commodité d'accès au bord de la mer et sur le chemin menant de Syrie à Egypte, mais aussi à cause d'Eusèbe, son évêque. Le souverain s'attendait à ce que le concile dirigé par ce dernier trouverait une équitable solution dans l'affaire d'Athanase. Mais l'évêque d'Alexandrie, qui n'avait confiance ni en Eusèbe, ni dans les autres clercs réunis, refusa de se rendre à ce synode.

Constantin prit en considération les objections d'Athanase et changea le lieu, et probablement aussi la composition du nouveau concile. En 335 il convoqua la suivante assemblée dans le même but, mais cette fois-ci à Tyr<sup>29</sup>. Le choix de cette ville fut une concession à Athanase<sup>30</sup>, qui pouvait compter Paul, évêque de Tyr, parmi ses partisans, ou tout au moins parmi ceux qui n'étaient pas liés alors avec les eusébiens. Lorsque ceux-ci accusèrent Athanase d'avoir assassiné Arsenius, évêque mélitien de Hypselis, c'est grâce à l'impertialité de l'évêque Paul que Athanase put se disculper<sup>31</sup>. Une raison

<sup>27</sup> Socrates, HE, I, 24, PG, t. 67, col. 144; Sozomenus, HE, II, 19, PG, t. 67, col. 981-984.

<sup>28</sup> Sozomenus, HE, II, 25, PG, t. 67, col. 1000; Theodoretus, *Kirchengeschichte*, éd. L. Parmentier, Berlin 1954 - désormais cité Theodoretus, HE - I, 28.

<sup>29</sup> Athanasius, AA, 71, PG, t. 25.

<sup>30</sup> Selon Socrates (HE, I, 28, PG, t. 67, col. 160) les évêques étant en route au synode à Jérusalem se rassemblèrent à Tyr par hasard.

<sup>31</sup> Arsenius qui se dissimulait à Tyr fut forcé à confirmer son identité devant le tribunal de Paul, évêque de Tyr. Par conséquent on ne pouvait plus accuser Athanase de l'avoir tué. Selon le récit d'Athanase, (Athanasius, AA, 65, PG, t. 25) cet événement eut lieu au moment où le censeur d'Antioche, Dalmace menait enquête sur l'assassinat d'Arsenius. Celle-ci devait prouver la culpabilité d'Athanase. C'était autour de 333, donc encore avant la convocation du concile à Tyr. Sozomène (HE, II, 25, PG, t. 67, col. 1004) et Socrate



de plus pour choisir Tyr comme siège de ce concile fut aussi son emplacement au bord de la mer.

Mais Athanase refusa le jugement prononcé contre lui par le synode de Tyr, qu'il accusait d'injustice. Selon lui, les eusèbiens y furent à la fois juges et partie. Il en appela donc à l'empereur. Celui-ci décida de convoquer à Constantinople les évêques ayant pris part au concile de Tyr, pour qu'ils lui rendent compte de leur arrêt<sup>32</sup>. C'est donc à cause de l'évêque d'Alexandrie que Constantin changea de lieu des débats trois fois de suite et choisit comme troisième lieu pour juger l'affaire Athanase la résidence impériale elle-même.

Toutefois, avant que les évêques n'aient été appelés dans la capitale, Constantin leur ordonna de se rendre à Jérusalem, où ils devaient participer à la célébration de ses tricennalia, c'est-à-dire le trentième anniversaire de son avènement à l'empire, solennisés par la dédicace de la basilique de la Résurrection<sup>33</sup>. La cérémonie publique que l'empereur voulait rendre particulièrement solennelle, décida donc du choix de ce lieu comme siège d'un concile. Vu les circonstances singulières, le souverain ne prit pas en considération l'emplacement. Celui-ci ne fut pas indiqué en fonction de la position géographique d'un endroit. Il s'agit là d'un des cas peu nombreux où le choix fut porté sur une ville éloignée de la mer.

## CONSTANCE II

Quant à Constance II, il convoqua les évêques le plus souvent dans les villes où il se trouvait et surtout là où il y avait ses résidences. Par conséquent, beaucoup de conciles furent réunis à Antioche (en 337/8, 338/9, 341, 342, 344, 347 ou 348, 361)<sup>34</sup>, à Sirmium (en 351, 357, 358 et 359)<sup>35</sup>,

(HE, I, 29, PG, t. 67, col. 160-161) décrivent la mise en cause d'Arsenius durant l'assemblée de Tyr en 335. La cause de ce malentendu consiste à ce que l'affaire d'Arsenius fut reprise par les évêques assemblés à Tyr, ce que Sozomène mentionne clairement. Cette fois on accusa Athanase seulement d'avoir tenté de tuer Arsenius (Sozomenus, HE, II, 25, PG, t. 67, col. 1004-1005).

<sup>32</sup> Socrates, HE, I, 34, PG, t. 67, col. 165; Sozomenus, HE, II, 28, PG, t. 67, col. 1013-1016.

<sup>33</sup> Socrates, HE, I, 28 et 33, PG, t. 67, col. 157 i col. 164-165; Sozomenus, HE, II, 26, PG, t. 67, col. 1008. Cette église était nommée aussi la basilique du Saint-Sépulcre.

<sup>34</sup> T. D. Barnes, *Athanasius and Constantius Theology and Politics in the Constantinian Empire*, London 1993, p. 36-39, 45-46, 57-59, 69, 87-88.

<sup>35</sup> Voir R. P. C. Hanson, *The Search for the Christian Doctrine of God, The Arian Controversy 318-381*, Edinburgh 1988, p. 325-329, 343-347, 357-371 et J. Gliściński, *Polityka kościelna św. Hilarego z Poitiers*, Warszawa 1990, p. 69-76, 81-87; au sujet de l'importance de cette ville voir N. Duval, *Sirmium „ville impériale” ou „capitale”? „Corso di cultura sull'arte Ravennate et Bizantina”* 1979, t. 26, p. 53-90.

à Arles (en 353)<sup>36</sup>, à Milan (en 355)<sup>37</sup>, et à Constantinople (en 337 et 360)<sup>38</sup>.

En choisissant les sièges des conciles l'empereur Constance se souciait sans doute beaucoup moins du confort des évêques que le faisait Constantin, son père. C'est pourquoi il appelait les clercs plus fréquemment que son antécédent, et dans des villes, qui étaient bien avant dans les terres et ainsi plus difficile à accéder pour un grand nombre d'évêques. Il ne faut pas oublier que Constance réunissait souvent les assemblées en restreignant leur composition aux évêques qui étaient ses conseillers ecclésiastiques et ceux notamment qui séjournèrent alors à la cour impériale<sup>39</sup>.

La convocation du concile de 341 à Antioche<sup>40</sup> fut entraînée par la consécration d'une église qu'on appela pompeusement l'Église d'or. Sa construction avait duré quatorze ans. Elle fut commencée en 327, donc encore sous le règne de Constantin le Grand<sup>41</sup>. Pour Constance la construction de cette église était devenue une opération de prestige, et c'est pourquoi il voulut que sa dédicace fût accompagnée de cérémonies splendides avec la participation de nombreux évêques, comme ce fut le cas à Jérusalem en 335<sup>42</sup>.

Le concile de Serdique, qui se tint en 343, fut réuni après de longues négociations entre les empereurs Constance et Constant<sup>43</sup>. Si on se rend compte que Serdique se trouvait à la frontière entre les parties orientale et occidentale de l'Empire, on devine le compromis qui présida au choix de ce lieu<sup>44</sup>.

<sup>36</sup> H. C. Brennecke, *Hilarius von Poitiers und die Bischofsopposition Gegen Konstantius II*, Berlin-New York 1984, p. 133-146.

<sup>37</sup> *Ibidem*, p. 147-195.

<sup>38</sup> *Chronicon Paschale*, ed. L. Dindorfus, t. 1: *Corpus scriptorum historiae byzantinae* (désormais cité CSHB), Bonnae 1832, p. 543-544; Sozomenus, HE, IV, 24, PG, t. 67, col. 1188-1189; Sokrates, HE, II, 41. Voir aussi Barnes, *Athanasius...*, p. 148-149.

<sup>39</sup> G. Dagron (*Naissance d'une capitale. Constantinople et ses institutions de 330 à 451*, Paris 1974, p. 415) suggère même que le rassemblement des évêques orientaux autour de l'empereur prenait forme de concile. Voir aussi K. J. Hefele, *Histoire des conciles d'après les documents originaux*. Trad. avec compléments de H. Leclercq, t. 1, Paris 1907 (désormais cité H-L), p. 703-704 et J. Hajjar, *Le synode permanent*, Roma 1962, p. 23-30.

<sup>40</sup> Sur le synode d'Antioche de 341 voir W. Schneemelcher, *Die Kirchweihsynode von Antiochen 341*, Bonner Festgabe Johannes Straub, Bonn 1977, p. 319-346.

<sup>41</sup> Sokrates, HE, II, 8, PG, t. 67, col. 196.

<sup>42</sup> Selon Hefele (*op. cit.*, p. 702) c'était l'usage, en pareille circonstance, de célébrer un concile.

<sup>43</sup> *Athanasii ad imperatorem Constantium Apologia*, 4, PG, t. 25, col. 600-601 et Athanasius, HA, 15, PG, t. 25, col. 709-712. Socrate (HE, II, 20, PG, t. 67, col. 236.) dit explicitement lui-aussi que Constance acceptait seulement une proposition, avancée par son frère, de convoquer le concile à Serdique; Théodoret le confirme aussi (HE, II, 3). Voir aussi Ch. Pietri, *La question d'Athanasie vue de Rome (338-360)*, [in:] *Politique et théologie chez Athanasie de l'Alexandrie. Actes du colloque de Chantilly 23-25 septembre 1973*, Paris 1974, p. 110.

<sup>44</sup> D'après Hanson (*op. cit.*, p. 293) Serdique était „a city carefully chosen as standing between the Eastern and Western halves of the Roman Empire”; Voir aussi de Clercq,

Les évêques eux-mêmes attachaient beaucoup d'importance au siège dans lequel ils allaient se réunir. C'est pourquoi, après le synode de Sirmium de 351 et surtout après d'Arles de 353 où les évêques avaient délibéré sous la pression de l'empereur, le pape Libère demanda non seulement la convocation d'un nouveau concile, cette fois-ci œcuménique, mais indiqua en même temps Aquilée comme un lieu plus adapté pour la réunion en question<sup>45</sup>. Il est probable que dans l'esprit du pape l'organisation du concile dans cette ville assez éloignée des résidences impériale -Arles, Milan, si Sirmium- devait soustraire les clercs à l'influence de la cour, et réduire celle de l'empereur et de son entourage sur les débats et les décisions du concile<sup>46</sup>.

Après de longues hésitations, Constance donna son consentement en 355, mais, contre l'attente du pape, il ne convoqua qu'un petit nombre d'évêques<sup>47</sup> et choisit comme lieu de réunion non pas Aquilée mais Milan. En agissant à l'encontre des intentions du pape, l'empereur montrait que le choix du lieu des synodes était très important pour lui aussi.

Lorsqu'en Gaule, après le synode à Milan, on commença à protester contre les décisions des évêques y assemblés on convoqua un concile suivant, en l'occurrence à Béziers. Les quelques informations peu précises sur cette réunion nous viennent des oeuvres d'Hilaire de Poitiers<sup>48</sup>. Si le synode de Béziers ne fut pas convoqué sur l'initiative de l'empereur, il dut avoir au moins son approbation. Nous ne savons pas pourquoi on choisit cette ville relativement petite, pour un concile assez important, puisque les conseillers ecclésiastiques de l'empereur y prenaient part<sup>49</sup>. Selon C. F. A. Borchart Béziers fut choisi pour sa position géographique, à mi-chemin entre Arles et Toulouse<sup>50</sup>. J. R. Palanque met en avant l'attitude de l'évêque de Béziers, favorable à l'arianisme donc ouvert

*op. cit.*, p. 311-312. L. W. Bernard (*The Site of the Council of Serdica*, „Studia Patristica” 1982, t. 17, p. 11) réfléchit „why the eastern bishops were allowed to reside in the residence where only high-ranking officers of State usually resided- and particularly so in Serdica which was in Constans'domain”. Peut être le compromis déjà mentionné concernait aussi cela.

<sup>45</sup> Liberius, Ep. *Obsecro*, CSEL, t. 65, p. 89-90; idem, Ep. *Ad Ossium*, CSEL, t. 65, p. 167. Voir aussi de Clercq, *op. cit.*, p. 426-431; Hanson, *op. cit.*, p. 332.

<sup>46</sup> Voir à ce sujet: Y. M. Duval, *Les relations doctrinales entre Milan et Aquilée durant la seconde moitié du IV siècle. Chromace d'Aquilée et Ambroise de Milan*, „Antichità Altoadriatiche” 1973, t. 4, p. 178.

<sup>47</sup> Voir C. F. A. Borchart, *Hilary of Poitiers' Role in the Arian Struggle*, The Hague 1966, p. 22; de Clercq, *op. cit.*, p. 431-432; Brennecke, *op. cit.*, p. 165-166.

<sup>48</sup> *De synodis*, 2, PL, t. 10 et *Contra Constantium imperatorem*, 2, *Sources Chrétiennes* no 334, Paris 1987, (désormais cité S. CH.) p. 170-172.

<sup>49</sup> Valens de Mursa et Ursace de Singidunum; voir Hilarius, *Contra Constantium imperatorem*, 2, S. CH., p. 170.

<sup>50</sup> Borchart, *op. cit.*, p. 26.

à la conciliation<sup>51</sup>. M. Clavel suppose une connivence entre ce clers et Saturnin – évêque d'Arles, en ce sens que tous deux appartenaient au cercle des évêques loyaux envers Constance<sup>52</sup>. Tout cela pouvait contribuer au choix de Béziers comme lieu du synode.

Il est intéressant de voir comment fut choisi par Constance le lieu pour le concile oecuménique, qu'il voulait convoquer en 359. D'abord il appela les évêques à Nicée<sup>53</sup>. Cette ville ne fut pas indiquée par hasard. Le souverain voulait recourir à la tradition établie par son père et par là donner à ce concile un rang supérieur. Il n'est pas impossible qu'il espérait à cette occasion susciter des troubles parmi les défenseurs du credo nicéen, car il attendait de cette nouvelle assemblée un nouveau credo, qui serait lui aussi un „credo de Nicée”. Le fait que les deux formules de fois auraient porté le même nom pourrait donc prêter à l'équivoque.

Mais Basile, évêque d'Ancyre, une éminence grise de l'époque, le conseiller de l'empereur dans les affaires ecclésiastiques, protesta ce choix. D'après lui cette ville évoquait trop l'*homoousios* qui pour lui et pour beaucoup d'autres était suspect, parce qu'il avait une saveur „sabellianisme”. Après avoir consulté Basile, l'empereur résolut de changer de lieu de la réunion déjà annoncée, et choisit la ville voisine, à savoir Nicomédie<sup>54</sup>. Celle-ci qui était une ville maritime, faisait partie des résidences impériales les plus importantes en Orient.

L'organisation du concile à Nicomédie s'avéra bientôt impossible à cause d'un grand tremblement de terre qui se produisit alors en Bithynie<sup>55</sup>. Il semble que l'un des endroits les plus ravagés par le désastre fut justement Nicomédie<sup>56</sup>, car selon les nouvelles propagées de ville en ville, Dieu aurait détruit entièrement cette ville. La situation était d'autant plus embarrassante que certains clercs se trouvaient déjà en route vers le lieu de la rencontre. L'empereur après avoir consulté Basile décida de revenir à sa première idée et désigna Nicée comme lieu des débats<sup>57</sup>.

<sup>51</sup> J. R. Palanque, *Les évêchés de la Narbonnaise I-re à l'époque romaine*, „Annales de l'Université de Montpellier” 1943, t. 1, 3, p. 181.

<sup>52</sup> M. Clavel, *Béziers et son territoire dans l'Antiquité*, Paris 1970, p. 572.

<sup>53</sup> Sozomenus, HE, IV, 16, PG, t. 67, col. 1153.

<sup>54</sup> *Ibidem*. Au sujet Nicomédie voir Janin, *Les Églises...*, p. 77.

<sup>55</sup> D'après Agapius [Mahboub] de Menbidj (Kitab Al-Unvan..., p. 572) „en l'an 20 de Constance, eut lieu à Nicomédie un grand tremblement de terre, et la ville fut engloutie”. Le trablement de terre avait eu lieu aussi dans le diocèses du Pont, de l'Asie et de la Macédoine, où selon H. Nordberg (*Athanasius and the Emperor*, Helsinki 1963, p. 51) environ cent cinquante villes furent détruits.

<sup>56</sup> Sozomenus, HE, IV, 16, PG, t. 67, col. 1153. D'après Theodoret (HE, II, 26, p. 156–157) il y s'agit de Nicée.

<sup>57</sup> Sozomenus, HE, IV, 16, PG, t. 67, col. 1153. Selon Athanase (*De synodis*, 12, PG, t. 25) l'empereur consultait Valens et Ursace au sujet de ce concile, mais d'après Philostorge (HE, IV, 10, p. 63) il y consultait Patrophilos de Skythopolis.



D'autre part, Constance prévoyait le prolongement des débats à la cour impériale, une fois les délibérations principales finies, mais elles ne devaient se dérouler qu'entre les délégués d'évêques occidentaux et orientaux<sup>58</sup>.

Bientôt, on se rendit compte de l'étendue du cataclysme en Bithynie, où se trouvait non seulement Nicomédie, mais aussi Nicée. On commença à douter qu'une région détruite à ce point pût faire face à l'entreprise coûteuse qu'était l'organisation d'un concile comptant un grand nombre de clercs<sup>59</sup>. L'empereur fut donc amené à désigner un nouveau lieu de rencontre. Cette fois-ci il laissa l'initiative aux clercs. Il ordonna à Basile de sonder les dignitaires de l'Église d'Orient. Hélas leurs opinions furent discordantes qu'il fut impossible à l'évêque d'Ancyre d'obtenir un arrangement quelconque. Le lieu ne fut décidé qu'après l'arrivée de Basile à la cour. Là enfin, l'empereur et les évêques qui l'accompagnaient alors se mirent d'accord pour Séleucie d'Isaurie, assez éloignée des régions touchées par tremblement de terre<sup>60</sup>, et de plus, facilement accessible pour les participants au concile en raison de sa position près de la mer.

Peu de temps après, Constance apporta des modifications au plan initial. Il retira son appui aux homéousiens, car il voulait imposer une nouvelle profession de foi<sup>61</sup>.

Il se trouva de ce fait dans une situation délicate, car tous les adversaires de sa conception théologique, aussi bien occidentaux qu'orientaux, auraient pu se rassembler, malgré leurs points de vue différents, contre le credo appuyé par Constance. Dans ce cas il aurait été très difficile d'imposer cette formule de foi. C'est pourquoi le souverain, après avoir consulté ses conseillers, décida d'organiser deux synodes, un pour chaque partie de l'Empire. Les évêques d'Orient allaient donc se réunir d'abord à Tarse en Cilicie<sup>62</sup> et puis à Séleucie d'Isaurie et les évêques d'Occident à Rimini en Italie<sup>63</sup>. De plus, Constance exigea que chaque synode choisît dix délégués qui, après les débats, devaient se présenter à la cour pour discuter les différences le cas échéant<sup>64</sup>.

<sup>58</sup> Sozomenus, HE, IV, 16, PG, t. 67, col. 1157.

<sup>59</sup> Dans la relation Sozomène (HE, IV, 16, col. 1160) l'empereur espérait, que „Ev Νικαία γάρ ὡς κεκμηκότος τοῦ τῆδε ἔθνους ὑπὸ σεισμῶν, οὐ καλῶς, ἔχειν ἐπέλαβε σύνοδον ποιεῖν”.

<sup>60</sup> Sozomenus, HE, IV, 16, PG, t. 67, col. 1160.

<sup>61</sup> Athanasius, *De synodis*, 1, PG, t. 25, col. 681; Epiphanius, *Haereses*, LXXIII, 22, PG, t. 42, col. 444. Voir aussi M. Simonetti, *La crisi ariana nel IV secolo*, Roma 1975, p. 245-247 et R. Klein, *Constantius II. und die Christliche Kirche*, Darmstadt 1977, p. 89-93.

<sup>62</sup> Socrates, HE, II, 39, PG, t. 67, col. 333. Voir aussi Barnes, *Athanasius...*, p. 141.

<sup>63</sup> Athanasius, *De synodis*, 1, PG, t. 25, col. 681; Sozomenus, HE, IV, 16-17, PG, t. 67, col. 1153-1164; Socrates, HE, II, 37, PG, t. 67, col. 301. Voir aussi Barnes, *Athanasius...*, p. 144-151.

<sup>64</sup> Hilarius, *Fragmenta Historica*, CSEL, t. 65, p. 94.

Quand, durant le concile à Rimini, la situation entre les évêques devint très tendue, chaque parti envoya une ambassade à Constance. En arrivant les premières à Constantinople où l'empereur séjournait alors, les députés qui lui étaient dévoués furent reçus avec les plus grands honneurs. Par contre leurs adversaires ne furent même pas présentés au souverain sous prétexte qu'il était absorbé par les affaires de l'État. Ils devaient se rendre à Andrinople pour y attendre le moment où l'empereur trouverait le temps d'examiner leur affaire. Plus tard ces députés avaient été transportés à Niké en Thrace, une petite ville de montagne, où on essayait de les obliger d'accepter le credo soutenu par Constance. Les émissaires devaient y séjourner dans les conditions très rudes et en plus dans un lieu complètement coupé de l'influence des évêques réunis à Rimini.

Selon Socrate<sup>65</sup>, Sozomène<sup>66</sup> et Théodoret<sup>67</sup> le choix de Niké devait prêter à la confusion entre le nom de cette ville et celui de Nicée, confusion qui aurait servi à faire accepter le nouveau symbole sous le couvert de l'ancien<sup>68</sup>.

#### VALENS

En 366, en la deuxième année de son règne sur la partie orientale de l'Empire, l'empereur Valens convoqua les évêques à Nicomédie, où il séjournait alors lui-même. Ils allaient examiner l'orthodoxie d'Éleuse – évêque de Cyzique et l'un des leaders du synode de Lampsaque, dont les actes ne furent pas acceptés par le souverain<sup>69</sup>. Lampsaque aussi bien que Cyzique se trouvaient près de Nicomédie et c'est probablement pour cette raison que le synode en question se tint justement en la résidence impériale de Nicomédie.

#### GRATIEN ET THÉODOSE I LE GRAND

À la rencontre de Sirmium en 380, les empereurs Gratien et Théodose Le Grand projetèrent un concile oecuménique, mais leur plan ne fut pas réalisé, bien qu'ils fussent arrivés à un arrangement acceptant Aquilée comme lieu des délibérations<sup>70</sup>. En échange, on convoqua deux synodes en

<sup>65</sup> Socrates, HE, II, 37, PG, t. 67, col. 324.

<sup>66</sup> Sozomenus, HE, IV, 19, PG, t. 67, col. 1172.

<sup>67</sup> Theodoretus, HE, II, 16.

<sup>68</sup> Voir H-L, t. 1, p. 941.

<sup>69</sup> Socrates, HE, IV, 4-6, col. 468-472; Sozomenus, HE, VI, 7-8, col. 1309-1316.

<sup>70</sup> R. Gryson, *Introduction: L'Arianisme Illyrien au IVe siècle*, [dans:] *Scolies Ariennes sur le concile d'Aquilée*, S. CH. no 267, Paris 1980, p. 126-128.

381: celui d'Aquilée pour les évêques occidentaux et celui de Constantinople pour les évêques orientaux. S'il s'agit d'Aquilée, son évêché devenait alors de plus en plus important en Italie<sup>71</sup> d'autre part déjà par sa position géographique cette ville était destinée à servir de point de rencontres des évêques de tout l'Empire. Appelée porte d'Italie<sup>72</sup>, elle se trouvait au carrefour des chemins qui liaient deux parties de l'Empire: Orient et Occident; de plus, elle était facilement accessible par la mer<sup>73</sup>.

L'empereur Théodose I avait choisi Constantinople comme lieu de convocation des conciles. Pendant son règne, trois conciles eurent lieu en 381, 382 et 383. L'organisation des assemblées des évêques dans cette ville maritime allait dans le même sens que d'autres actions destinées à faire de Constantinople une véritable capitale de l'Orient<sup>74</sup>. Celui-ci devint la résidence principale de l'empereur Théodose, qui la quittait seulement à cause des campagnes guerrières à partir de 380<sup>75</sup>.

En 391, probablement sur la recommandation de l'empereur Théodose, se réunit à Capoue le synode qui, entre autres choses allait examiner le schisme mélézien d'Antioche. Comme on peut le supposer, le souverain n'indiqua pas de lieu des délibérations. Selon Théodoret de Cyrre, l'empereur se contenta de charger de cette tâche le synode romain, auquel présidait le pape<sup>76</sup>.

Dix ans plus tôt, en 381, Ambroise de Milan avait demandé au souverain la convocation du concile à Rome pour examiner les conflits au sein des Églises de Constantinople et d'Antioche<sup>77</sup>. Théodose, appuyé par les évêques d'Orient, ne satisfait pas à cette demande, la trouvant mal fondée. Mais en 391, il ordonna à l'évêque d'Antioche, Flavien, de se rendre à Rome, où on devait trancher son litige avec Évagre évêque à Antioche également<sup>78</sup>. Cette inconséquence évidente dans le comportement de l'empereur peut s'expliquer par sa volonté de se réconcilier avec Ambroise

<sup>71</sup> G. C. Menis, *Le Giurisdizioni metropolitiche di Aquileia e di Milano nell'Antichità*, „Antichità Altoadriatiche” 1973, t. 4, p. 271–294.

<sup>72</sup> Y. M. Duval, *Aquilée sur la route des invasions (350–452)*, „Antichità Altoadriatiche” 1976, t. 9, p. 237.

<sup>73</sup> Y. M. Duval (*Les relations doctrinales entre Milan et Aquilée durant la seconde moitié du IV siècle. Pour Chromace d'Aquilée et Ambroise de Milan*, „Antichità Altoadriatiche” 1973, t. 4, p. 185). Aquilée était une „ville étant à la charnière des deux partes imperii”.

<sup>74</sup> Dagron, *op. cit.*, p. 48, 84–85; M. Salamon, *Rozwój idei Rzymu-Konstantynopola od IV do pierwszej połowy VI wieku*, Katowice 1975, p. 94–97; Przekop, *op. cit.*, p. 30.

<sup>75</sup> Salamon, *op. cit.*, p. 107.

<sup>76</sup> Theodoretus, HE, V, 23.

<sup>77</sup> Ambrosius, Ep. 12, 13, 14, PL, t. 16, col. 987, 990, 993.

<sup>78</sup> Il s'y agit de même de la schisme mélézien à Antioche. Theodoretus, HE, V, 23. Voir aussi A. Lippold, *Theodosius I*, [dans:] *Paulys Real-Encyclopädie der classischen Altertumswissenschaft*. Neue Bearbeitung Herausgegeben v. G. Wissowa (désormais cité RE), Supplementband 13, Stuttgart 1973, col. 894.

qui jouait alors un grand rôle parmi les évêques occidentaux. Après les conflits entre l'évêque de Milan et le souverain dont les conséquences furent fâcheuses pour ce dernier, celui-ci essaya peut-être de gagner l'évêque à sa cause<sup>79</sup>. Quant au déplacement des débats de Rome à Capoue, il fut une conséquence, comme le suggère J. R. Palanque, de certains malentendus entre le pape Sirice et l'évêque Ambroise<sup>80</sup>.

#### ARCADIUS

En 403, Arcadius, le plus âgé des fils de l'empereur Théodose, organisa à Constantinople, son lieu de résidence, un synode durant lequel on devait examiner les plaintes portées contre Théophile, évêque d'Alexandrie<sup>81</sup>. L'invitation des clercs à Constantinople est compréhensible si l'on admet que le souverain continuait la politique de son père cherchant à promouvoir l'évêque de Constantinople au-dessus des autres dignitaires de l'Église orientale.

Le projet n'aboutit pas à cause de l'antagonisme entre l'évêque de Constantinople, Jean Chrysostome et la cour impériale. Un autre synode fut organisé la même année à Chêne, dans la propriété du préfet Rufin située entre Constantinople et Chalcédoine. Mais les clercs assemblés, au lieu de juger l'évêque Théophile, condamnèrent Jean Chrysostome<sup>82</sup>. Le changement de lieu de la rencontre fut commandé par la présence dans la capitale des évêques appelés préalablement au synode, qui étaient partisans de Jean Chrysostome<sup>83</sup>.

<sup>79</sup> Les événements qui se passèrent en 388 à Callinicum et puis à Thessalonique entraînèrent un conflit ouvert entre l'empereur et l'évêque Ambroise. La populace de Callinicum avait mis feu à une synagogue juive. Puisque ces excès furent causés par l'évêque local et par les moines, l'empereur ordonna à cet évêque de reconstruire la synagogue, mais Ambroise blâma l'ordre impérial et menaça le souverain de l'excommunication. (J. R. Palanque, *Saint Ambroise et l'Empire Romain. Contribution à l'histoire des rapports de l'Eglise et de l'Etat à la fin du quatrième siècle*, Paris 1933, p. 197-221). Dans la suite en 390 à cause de son ordre de massacrer les habitants de Thessalonique, l'empereur fut obligé par l'évêque Ambroise de faire la pénitence publique (Lippold, *op. cit.*, col. 887-891).

<sup>80</sup> Palanque, *op. cit.*, p. 255-256.

<sup>81</sup> Palladius, *Dialogue de vita S. Joannis Chrysostomi*, I, 19, p. 43; Photius, *Bibliothèque*, Cod. 96, ed. R. Henry, t. 2, Paris 1960; Voir aussi J. G. H. W. Liebeschuetz, *The Fall of John Chrysostom*, „Nottingham Medieval Studies” 1985, t. 29, p. 9-11.

<sup>82</sup> Voir Ch. Baur, *John Chrystosmos and his Time*, t. 2, part. 2: *Constantinople: The Later Years*, Vadur 1988, p. 237-261; F. van Ommeslaeghe, *Jean Chrysostome en conflit avec l'impératrice Eudoxie. Le dossier et les origines d'une légende*, „Analecta Bollandiana” 1977, t. 97, p. 131-159. Liebeschuetz, *op. cit.*, p. 11-13; idem, *Friends and Enemies of John Chrysostom*, [dans:] *From Diokletian to the Arab Conquest*, London 1990, V, p. 96-99.

<sup>83</sup> *Sacrorum conciliorum nova et amplissima collectio*, ed. J. B. Mansi (désormais cité Mansi), t. III, col. 1149; Palladius, *Dialogue...*, 29; Photius, *Bibliothèque*, Cod. 96. Voir aussi Liebeschuetz, *Friends...*, p. 96.



## HONORIUS

Les évêques d'Occident, indignés par le traitement réservé à Jean Chrysostome, réclamèrent d'Honorius, régnant dans cette partie de l'Empire, qu'il obligeât son frère Arcadius, régnant en Orient, à convoquer un concile oecuménique pour réviser le jugement prononcé au Chêne. Dans une lettre adressée à son frère, Honorius proposa Thessalonique comme lieu pour ce concile<sup>84</sup>. Outre l'importance de la ville, sa position géographique commode témoignait en sa faveur. Les participants au concile pouvaient y avoir un accès facile par terre et encore plus commode par mer.

L'empereur Honorius rassembla encore trois conciles. Le premier, en 411, à Carthage<sup>85</sup>, devait en finir le schisme de Donat en Afrique du Nord; les deux suivants – en 419, d'abord à Ravenne et puis à Spoleto<sup>86</sup>, avaient à trouver une solution au conflit divisant Rome, depuis un an déjà, à cause d'une double élection du pape. Ces synodes étaient liés à des conflits locaux. Tous trois furent convoqués dans les régions concernées, donc en Afrique et en Italie. Le choix de Ravenne et de Spoleto plus tard, à la place de Rome, fut causé apparemment par la volonté de l'empereur d'éviter les pressions qui auraient pu exercer les partisans des papes élus: Boniface et Eulalius.

## THÉODOSE II

Le fils et successeur d'Arcadius, l'empereur Théodose II, à la suite du désaccord croissant que suscitait le terme *Theotokos*, réunit un concile oecuménique à Éphèse en 431<sup>87</sup>. Dans la lettre impériale adressée aux évêques assemblés dans cette ville, par le *magister officiorum*, Jean, le souverain présenta ses raisons. Dans son choix il avait été guidé avant tout par l'emplacement favorable d'Éphèse aisément accessible par terre et la mer. D'autre part, l'empereur prit en considération la richesse de la contrée, qui devait fournir aux participants tous les vivres nécessaires<sup>88</sup>. Néanmoins,

<sup>84</sup> La lettre de Honorius à Arcadius, PG, t. 47, 14–15.

<sup>85</sup> S. Lancel, *Introduction générale*, [dans:] *Actes de la conférence de Carthage en 411*, t. 1, S. Ch. no 194, Paris 1972, p. 25–38.

<sup>86</sup> Les lettres impériales convoquant le concile à Spoleto étaient introduites à CSEL, t. 35, p. 71–74.

<sup>87</sup> ACO, 1, 1, p. 114–116.

<sup>88</sup> ACO, 1, 1, 3, p. 31: τὴν γὰρ Ἐφεσίων ἀφωρίοσαμεν πόλιν τοῖς τε ἐκ γῆς καὶ θαλάσσης ἐμπρόσιτον, καὶ πάντων δὲ τῶν οἰκείων καὶ ἐπεισάκτων καρπῶν τὰ χρειώδη τοῖς ἐνδιατρίβουσιν ἀφθόμως παρέχουσαν, ὥστε τὸν τῆς ἡμετέρας γαληνότητος εὐσεβῆ σκοπὸν καὶ τῆς ἀγιωτάτης ὑμῶν συνόδου συνδραμεῖν τε βραδίως καὶ εἰς ἔργον ἀχθῆναι. Au sujet d'Éphèse voir aussi

il semble que d'autres raisons sont ici passées sous silence. Pour les découvrir il faut voir de plus près la situation bien particulière de Théodose II.

Encore enfant au début de son règne – son père était mort en 408 – il ne pouvait pas gouverner personnellement. C'étaient les dignitaires d'État qui exerçaient le pouvoir politique au nom du souverain<sup>89</sup>. Un peu plus tard, il se trouva sous l'influence de ses soeurs aînées, avant tout Pulcherie. Il n'est pas facile de savoir jusqu'à quand dura cette domination de l'entourage impérial sur le jeune empereur. Il nous semble que lorsque éclata la controverse sur le Theotokos, Théodose contrôlait déjà la situation dans l'Empire. En effet, lorsque Cyrille d'Alexandrie essaya de créer son parti dans l'entourage de l'empereur, celui-ci s'y opposa fermement. Il blâma sévèrement le patriarche en qualifiant ses actions d'intrigues cherchant à diviser la cour<sup>90</sup>. L'irritation du souverain témoigne de son excessive sensibilité à tout ce qui se passait à la cour. Cela peut prouver aussi que Théodose s'était déjà émancipé de la tutelle des hauts fonctionnaires de l'État, et avant tout de celle de ses soeurs.

Le choix d'Éphèse devait empêcher d'impliquer dans le conflit les employés de l'Empire et le plus proche entourage du souverain. En organisant le concile loin de la capitale, Théodose renonçait en quelque sorte à influencer les débats, mais en même temps il privait le concile de l'appui de la cour. Il est sûr qu'il s'agit là d'une décision consciente, car il ordonna au comte Candidien, son envoyé au concile, de veiller à ce que aucun membre du concile ne quittât Éphèse avant la fin de la réunion, sous n'importe quel prétexte. Les évêques ne pouvaient ni rentrer chez eux ni aller à la cour impériale<sup>91</sup>.

Il n'est pas impossible non plus que les évêques aient été rassemblés dans une ville éloignée de la capitale en raison de l'estime que l'empereur leur portait. Il ne voulait pas s'ingérer dans leurs débats et tenait à leur assurer des délibérations en toute tranquillité, dans leur propre milieu<sup>92</sup>.

Quand le déroulement des événements à Éphèse, au grand étonnement du souverain, eut envenimé le conflit entre les évêques au lieu de l'adoucir, il renonça à son idée d'isoler les évêques de la cour. Il ordonna aux délégations de deux partis opposées de venir à Chalcédoine, où il séjournait alors, pour délibérer en sa présence<sup>93</sup>.

R. Janin, *Éphèse, Dictionnaire d'Histoire et Géographie Ecclésiastique*, t. 15, Paris 1963, col. 554-461.

<sup>89</sup> Socrates, HE, VII, 1, col. 736-741.

<sup>90</sup> ACO, I, 1, 1, p. 73-74; H-L, t. 2, Paris 1908, p. 255-256; voir aussi C. Luibhéid, *Theodosius II and Heresy*, „The Journal of Ecclesiastical History” 1965, t. 16, p. 14.

<sup>91</sup> ACO, I, 1, 1, p. 120-121; voir aussi H-L, t. 2, p. 288, 291.

<sup>92</sup> Voir S. Bralewski, *Postawa cesarza Teodozjusza II wobec biskupów*, „Acta Universitatis Lodziensis” 1993, Folia historica 48, p. 39-43.

<sup>93</sup> D'abord à Constantinople; ACO, I, 4, p. 71-81; H-L, t. 2, p. 363.

En 449, Théodose convoqua un nouveau concile à Éphèse en chargeant les participants de traiter l'affaire de l'archimandrite Eutychès, excommunié par la *σύνδος ἐνδημοῦσα*, dont Flavien, patriarche de Constantinople, avait été le président<sup>94</sup>. Cette fois encore, en choisissant Éphèse, l'empereur prit en considération les commodités particulièrement appréciables offertes par cette ville.

Avant d'organiser le concile en question, le souverain, riche de son expérience, tenta de favoriser une juste solution en proposant par avance à Flavien d'arriver à un compromis avec Eutychès. Le patriarche ayant refusé, l'empereur le jugea responsable des troubles qui s'en suivirent<sup>95</sup>, ce qui a pu contribuer au choix d'un lieu éloigné de Constantinople.

L'empereur n'était pas le seul à chercher un apaisement le conflit entre Flavien et Eutychès. L'eunuque Chrysaphios y travaillait aussi, en agissant en faveur d'Eutychès, en raison de leurs contacts privés. D'après de multiples témoignages, Chrysaphios, en tant que confident du souverain, avait sur celui-ci une forte emprise<sup>96</sup>. Compromis à cause de sa politique maladroite envers les Huns<sup>97</sup>, et surtout par un attentat manqué contre la vie de leur chef Attila<sup>98</sup>, Chrysaphios avait beaucoup d'ennemis à la cour. Il ne pouvait donc laisser s'affaiblir sa position dans l'État. C'est pourquoi il fit tout son possible pour aider l'archimandrite dans son conflit avec le patriarche Flavien<sup>99</sup>. Éphèse se trouvait suffisamment éloigné de la capitale pour que Chrysaphios ne dût craindre aucun obstacle de la part de la cour durant les délibérations.

Eutychès approuvait également Éphèse comme siège du concile en raison de son attachement très conditionnel à l'enseignement de Cyrille d'Alexandrie, vainqueur de Nestorius, dans cette même ville d'Éphèse en 431<sup>100</sup>. On ne

<sup>94</sup> ACO, II, 1, 1, p. 68; voir aussi K. Iłski, *Sobory w polityce religijnej Teodozjusza II*, Poznań 1992, p. 15-23.

<sup>95</sup> ACO, II, 1, 1, p. 73; voir aussi H-L, t. 2, p. 565.

<sup>96</sup> Priscus, *Fragmenta*, [dans:] *The Fragmentary Classicising Historians of the Later Roman Empire. Eunapius, Olympiodorus, Priscus and Malchus*, by R. C. Blockley, t. 2, Liverpool 1981, p. 310; Evagrius Scholasticus, *Historia Ecclesiastica*, I, 10, PG, t. 86; *Joannis Malalae Chronographia*, XIV, ed. L. Dindorfus, CSHB, Bonnæ 1831, p. 363; *Nicephori Callisti Xanthopuli Ecclesiasticae Historiae*, XII, 47, PG, t. 146, col. 1221.

<sup>97</sup> Voir E. Stein, *Histoire du Bas-Empire*, t. 1: *De L'Etat romain à l'Etat byzantin (284-476)*, Paris 1959, p. 297-298; A. H. M. Jones, *The Later Roman Empire 284-602, A Social Economic and Administrative Survey*, Oxford 1964, p. 219; K. Dąbrowski, *Hunowie europejscy*, [dans:] K. Dąbrowski, T. Nagrodzka-Majchrzyk, E. Tryjarski, *Hunowie europejscy, Protobulgarzy, Chazarowie, Pieczyngowie*, Wrocław 1974, p. 50.

<sup>98</sup> Priscus, *Fragmenta*, p. 296-301; voir aussi P. Goubert, *Le rôle de Sainte Pulchérie et de l'eunuque Chrysaphios*, [dans:] *Das Konzil von Chalkedon. Geschichte und Gegenwart*, hersg. A. Grillmeier, H. Bacht, Bd. 1: *Der Glaube von Chalkedon*, Würzburg 1951, p. 303-312 et aussi Dąbrowski, *op. cit.*, p. 126-127.

<sup>99</sup> Goubert, *op. cit.*, p. 303-312.

<sup>100</sup> Voir P.-Th. Camelot, *Éphèse et Chalcedoine*, Paris 1962, p. 88-89.

peut pas oublier non plus qu'Eutychès était soutenu non seulement par l'empereur et l'eunuque, mais aussi par les moines de Constantinople. Nous en avons la preuve dans le fait que même après son exil, les évêques qui prirent part au concile de Chalcédoine en 451 ne se sentirent pas en sûreté à cause de crainte de ceux-là<sup>101</sup>. Tout cela pouvait donc contribuer à ce que Éphèse fut choisi pour le lieu du concile.

Les événements qui eurent lieu en 449 à Éphèse furent sévèrement critiqués par le pape Léon qui n'hésita pas à traiter ce concile de terme *latrocinium ephesinum*<sup>102</sup>. Léon ne voulait pas valider les arrêts qui y furent prononcés et demanda à Théodose de les annuler. Il souhaita un nouveau concile en Italie pour examiner ce qui s'était passé à Éphèse<sup>103</sup>. Malgré l'appui de Valentinien III, empereur d'Occident<sup>104</sup>, Théodose y refusa jusqu'à la fin de ses jours.

#### MARCIEEN

Finalement, son successeur, l'empereur Marcien accepta les suggestions du pape, sans approuver toutefois l'Italie comme région d'accueil pour le concile envisagé<sup>105</sup>. Manifestement il voulait que celui-ci restât sous son contrôle, car il caressait certains projets concernant cette réunion<sup>106</sup>. S'il refusa de convoquer les évêques en Italie ce n'était pas forcément à cause des invasions des Huns qui menaçaient le pays<sup>107</sup>.

<sup>101</sup> Voir G. Dagron, *Les moines et la ville: le monachisme à Constantinople jusqu'au concile de Chalcédoine (451)*, [dans:] *La romanité chrétienne en Orient*, London 1984, chapitre VIII, p. 270.

<sup>102</sup> ACO, II, 4, p. 51. W. de Vries (*Das Konzil von Ephesus 449, eine „Räbersynode“?* „Orientalia Christiana Periodica" 1975, t. 41, p. 376-389) et Ilski, *op. cit.*, p. 22-23) mettent en doute la justesse du terme susmentionné.

<sup>103</sup> ACO, II, 4, p. 19-21. Voir aussi J. Gaudemet, *L'Eglise dans L'Empire romain (IV<sup>e</sup>-V<sup>e</sup> siècles)*, Paris 1958, p. 17-18.

<sup>104</sup> Voir H-L, t. 2, p. 627; Eudoxie, la fille de l'empereur Théodose et l'épouse de l'empereur Valentinien III et Galla Placidia, la mère de l'empereur Valentinien III appuyaient la demande du pape (ACO, II, 1, 1, p. 67 i ACO, I, 3, 1, p. 13-14).

<sup>105</sup> Le pape Léon alors non seulement ne réitérait pas sa demande concernant le lieu de l'assemblée, mais il voulait faire renoncer l'empereur Marcien du dessein même de la convocation de ce concile; voir Camelot, *Ephèse...*, p. 116-117 et R. V. Sellers, *The Council of Chalcedon*, London 1961, p. 99-100.

<sup>106</sup> Comme l'avenir a bien prouvé l'empereur Marcien attendait du concile non seulement la rédaction de la nouvelle formule de la foi, mais aussi mise en ordre de beaucoup d'affaires à l'intérieur de l'Eglise Orientale; voir S. Bralewski, *Sobór w Chalcedonie w polityce wewnętrznej cesarza Marcjana*, „Acta Universitatis Lodzianensis" 1992, Folia historica 44, p. 53-73.

<sup>107</sup> Voir Dąbrowski, *op. cit.*, p. 53-54.



Il convoqua donc les évêques à Nicée, qui ne fut pas choisie par hasard. Il attendait du concile la rédaction d'un nouveau Credo. Cependant il existait alors une méfiance générale envers toutes formules dogmatiques nouvelles. En 431 à Éphèse on avait expressément interdit de rédiger toute nouvelle confession de foi<sup>108</sup>. Car on trouvait tout à fait suffisant pour la défense de la vraie foi le symbole de Nicée de 325. C'est pourquoi l'empereur Marcien tenait à choisir Nicée. Il voulait tirer profit des événements liés à cette ville, et cherchait d'une certaine manière à recourir à la tradition des Pères pour la confection du credo qu'il attendait. Car c'est justement à Nicée que l'on composa le Credo à la demande de l'empereur Constantin, vénéré généralement au V<sup>e</sup> siècle. Grâce à Nicée, Marcien pouvait compter sur l'acceptation plus facile du nouveau Symbole, d'autant plus qu'il aurait été appelé Credo de Nicée lui-aussi.

Les évêques rassemblés à Nicée par l'ordre de Marcien attendirent longtemps l'inauguration du concile, car l'empereur était occupé par les affaires d'État. Cette attente devint bientôt difficile à vivre à cause des troubles fomentés par le patriarche d'Alexandrie, Dioscore<sup>109</sup>, si bien que l'impatience des évêques, de plus en plus grande, ne permit pas au souverain de différer plus longtemps l'ouverture des délibérations. Il décida donc de transférer les évêques de Nicée à Chalcédoine, située près de la capitale, grâce à quoi sa participation aux travaux du concile devenait possible<sup>110</sup>. Toutes ces considérations furent présentées dans la lettre adressée aux évêques. L'empereur y expliquait les raisons pour lesquelles les débats avaient été retardés. Il montrait en même temps que sa participation à la réunion était nécessaire, car les légats du pape Léon le lui demandaient le menaçant, s'il refusait, de quitter les délibérations<sup>111</sup>, ce qui ne pourrait que nuire à l'unité de l'Église. Le souverain promettait l'inauguration des débats sans plus de délai, bien qu'ils dussent endurer les inconvénients liés à l'exiguïté de l'endroit<sup>112</sup>.

#### BASILISQUE

Ni l'empereur Marcien, ni ses successeurs ne réussirent pas de ramener la paix et l'unité de l'Église en s'appuyant sur les décisions du concile de

<sup>108</sup> Voir M. Jugie, *Le décret du concile d'Ephèse sur les formules de foi et la polémique anticatholique en Orient*, „Echos d'Orient” 1931, t. 30, p. 263–265.

<sup>109</sup> Voir H. Chadwick, *The Exile and Death of Flavian of Constantinople: a Prologue to the Concile of Chalcedon*, „The Journal of Theological Studies” 1955, t. 6, p. 26.

<sup>110</sup> ACO, II, 1, 1, p. 28.

<sup>111</sup> La lettre de l'empereur Marcien aux évêques rassemblés à Nicée, ACO, 2, 1, 1, p. 28.

<sup>112</sup> ACO, 2, 1, 1, p. 28.

Chalcédoine. L'opposition à cette assemblée s'était manifestée également en Égypte, en Syrie et en Palestine. C'est pourquoi les empereurs s'efforçaient souvent de gagner pour les antichalcedoniens<sup>113</sup>.

L'usurpateur Basilisque avait besoin de leur appui parce qu'il disputait le trône à Zénon. Ainsi après la condamnation dans une circulaire les arrêts de Chalcédoine et le „Tome de Léon”, en 475 il convoqua probablement le concile d'Éphèse<sup>114</sup>. Basilisque choisit cette ville vu l'attitude Acace, du patriarche de Constantinople<sup>115</sup>, qui refusa à contresigner la circulaire impériale susmentionnée. Nous en trouvons l'explication dans les arrêts que ce synode a prises. Les clercs réunis alors accordèrent à l'évêque d'Éphèse le primat du diocèse asianique, au mépris des droits patriarcaux appartenant au siège de Constantinople depuis le concile de Chalcédoine. Il s'agissait donc de punir Acace et de démontrer que les décisions de Chalcédoine sont non valables.

#### ANASTASE

L'empereur Anastase I convoquait les synodes d'un côté, pour déposer les évêques qui le gênaient dans sa politique religieuse, d'un autre pour rallier les clercs autour de l'Hénotique. Plus tard, quand ses efforts se sont avérés vains il devint ouvertement anti-chalcedonienne. Il espérait par là ramener l'unité de l'Église.

Par conséquent il appela en 496 les évêques à Constantinople pour déposer le patriarche de cette ville, Euphémios<sup>116</sup>; en 511 il convoqua le synode à Claudiopole pour déposer le successeur d'Euphémios, Macédonios<sup>117</sup>;

<sup>113</sup> W. H. C. Frend, *The Rise of the Monophysite Movement*, Cambridge 1972, p. 143-220; P. T. R. Gray, *The Defense of Chalcedon in the East (451-553)*, Leiden 1979, p. 21-44.

<sup>114</sup> *The Ecclesiastical History of Evagrius with the Scholia*, III, 6, ed. J. Bidez, L. Parmentier, Amsterdam 1964 (désormais cité Evagrius, HE); *Historia Ecclesiastica Zachariae Rhetori*, V, 3, ed. E. W. Brooks (désormais cité Zacharias Rhetor, HE) *Corpus scriptorum christianorum orientalium* (désormais cité CSCO) t. 1, Lovanii 1924, p. 148-149.

<sup>115</sup> M. Leszka, *Patriarcha Akacjusz wobec uzurpacji Bazyliskosa 475-476 roku*, „Acta Universitatis Lodzianensis” 1993, Folia historica 48, p. 71-78.

<sup>116</sup> Theodorus Lector, HE, PG, t. 86, col. 188-189. *Victoris Tonnennensis episcopi chronica, ad an. 496*, ed. T. Mommsen, Monumenta Germaniae Historica, Auctores antiquissimi, t. 11, Berolini 1961, p. 192 (désormais cité Victor Tonnennensis, *Chronica*). Voir aussi P. Charanis, *Church and State in the Later Roman Empire, The Religious Policy of Anastasius the First, 491-518*, Thessalonique 1974, p. 54-56.

<sup>117</sup> *Fragments inédits de Théodore Lecteur et de Jean d'Égée*, ed. E. Miller, „Revue Archéologique”, 2d series, (Paris) 1873, t. 26, p. 398-399; Athanasius, *The Conflict of Severus patriarch of Antioch*, trans. E. J. Goodspeed, PO, t. 4, Turnhout 1981, p. 635-636; Liberatus, *Breviarum causae Nestorianorum et Eutychianorum*, XIX ACO, II, 5, p. 127. Voir

et enfin en 512 il réunit d'abord les clercs à Laodicée de Thrace pour priver patriarche Flavien d'évêché d'Antioche, et peu après, à Antioche pour élire un nouveau évêque<sup>118</sup>.

Le choix de Constantinople pour le synode en 496, nous semble tout à fait compréhensible. Cette assemblée devait examiner l'affaire d'évêque de cette ville. La désignation de Claudiopole et de Laodicée de Thrace pouvaient être la conséquence du trouble parmi les moines chalcédoniens de la capitale et des luttes parmi les moines en Antioche et dans ses alentours<sup>119</sup>. C'est pourquoi il serait trop risqué d'y organiser ces réunions. Par contre Claudiopole et Laodicée de Thrace étaient éloignés de la région où régnaient les désordres.

L'empereur Anastase convoqua encore les synodes<sup>120</sup>: en 499 à Constantinople<sup>121</sup>, en 511 à Sidon<sup>122</sup> et en 514/515 à Tyr<sup>123</sup>. Tous les trois s'occupaient des affaires de foi rejetant les arrêts de Chalcedoine et ils condamnèrent ceux des théologiens qui avaient admis dans le Christ deux natures et deux formes.

De plus en plus favorable aux monophysites, Anastase, en organisant les assemblée mentionnées, voulait les gagner pour la cause. Le première synode se tint peu de temps après le changement de l'évêque de Constantinople. Il était

aussi W. H. C. Frend, *The fall of Macedonius in 511 – a Suggestion*, [in:] *Kerygma und Logos. Beiträge zu den geistesgeschichtlichen Beziehungen zwischen Antike und Christentum*, Göttingen 1979, p. 183–195 et P. Charanis, *op. cit.*, p. 70–71.

<sup>118</sup> Zacharias Rhetor, HE, VII, 10, t. 2, p. 34–35; Evagrius, HE, III, 30. Voir W. H. C. Frend, *The Rise of the Monophysite...*, p. 219; C. Capizzi, *L'imperatore Anastasio I (491–518). Studio sulla sua vita, la sua opera el za sua personalita*, „Orientalia Christiana Analecta” (Roma) 1969, t. 184, p. 116–117.

<sup>119</sup> Evagrius, HE, III, 32; voir aussi Frend, *The Rise of Monophysite...*, p. 219; A. Grillmeier, *Le Christ dans la tradition chrétienne. Le Concile de Chalcedoine (451) réception et opposition*, Paris 1990, p. 389.

<sup>120</sup> On sait que encore les autres synodes se tinrent à Constantinople sous Anastase en 492 (Victor Tonnennensis, *Chronica, ad.an. 497*, p. 192; *Theophanis Chronographia*, A.M. 5984 – désormais cité Theophanes, *Chronographia – CSHB*, Bonnae 1839, p. 212) et en 497 (Seulement Théophane – *Chronographia*, A.M. 5991, p. 218 – suggère que Macédonius de Constantinople agit sur le conseil de l'empereur; voir aussi Victor Tonnennensis, *Chronica, ad.an. 497*, p. 192). Peut-être ils étaient convoqués de l'initiative de souverain, mais il n'y a aucune information sur ce sujet dans les sources.

<sup>121</sup> Theophanes, *Chronographia*, A.M. 5991, p. 218–219; voir aussi H–L, t. 2, p. 945–946. Peut-être cette réunion se tint en 507 voir Grillmeier, *op. cit.*, p. 379, n. 121.

<sup>122</sup> Liberatus, *Breviarum causae Nestorianorum et Eutychnorum*, XIX, ACO, II, 5, p. 127. Voir aussi Frend, *The Rise of the Monophysite...*, p. 218; et Charanis, *op. cit.*, p. 65–72. Il y a les différences concernant la date de ce synode, voir Grillmeier, *op. cit.*, p. 391, n. 159.

<sup>123</sup> Zacharias Rhetor, HE, VII, 12, p. 37–38; Frend, *The Rise of the Monophysite...*, p. 227–228. Il n'est pas sûr si ce synode se tint à Tyr, peut-être il s'agit de la réunion qui eut lieu à Antioche en 513, voir Grillmeier, *op. cit.*, p. 398–399.

occasionné par l'opposition des moines de la capitale contre la politique religieuse d'Anastase<sup>124</sup>.

Cinq ans plus tard il appela les évêques à Tyr, comme on peut supposer, à cause de la situation politique qui était alors très difficile. En résultat des négociations avec l'usurpateur Vitalien, Anastase promit de convoquer en 514 à Héraclée en Thrace le concile oecuménique, auquel le pape devait présider<sup>125</sup>. Mais l'empereur ne voulait pas tenir sa promesse donnée à Vitalien et cherchait l'appui des évêques qui étaient ses sujets. Dans ce but il avait l'intention de convoquer un grand concile, c'est pourquoi il choisit Tyr comme lieu de cette assemblée. La ville était située au bord de la mer grâce à cela, elle était d'un accès pour tous les évêques.

Il faut constater que Héraclée, choisie comme lieu du projeté concile, se trouvait en Thrace occupée par Vitalien<sup>126</sup>. Puisque c'était justement Vitalien qui força Anastase à convoquer cette assemblée oecuménique, on peut donc deviner le compromis qui présida au choix de cette ville.

#### JUSTINIEN

Presque toutes les assemblées d'évêques convoquées de l'initiative de l'empereur Justinien ou par lui-même, se tinrent à Constantinople. Ainsi il y eurent lieu les synodes suivants: en 532 un colloque entre les orthodoxes et les monophysites<sup>127</sup>, en 536 une réunion examinant l'affaire du Anthimos, patriarche de la capitale<sup>128</sup>, en 543 l'assemblée au sujet de l'orthodoxie d'Origène<sup>129</sup>, en 547<sup>130</sup> et 551<sup>131</sup> les réunions traitant des Trois Chapitres, en 553 enfin le concile qui devait rendre un jugement définitif sur la question des Trois Chapitres<sup>132</sup>.

Deux fois seulement l'empereur ordonna aux évêques de se rassembler hors de Constantinople. Il s'agit des synodes qui se tinrent à Mopsueste

<sup>124</sup> Selon Théophane (*Chronographia*, A.M. 5991, p. 218) il s'agit des moines de la capitale qui s'étaient séparés à cause de l'hénotique.

<sup>125</sup> Victor Tonnennensis, *Chronica, ad.an. 514*, p. 195; Theophanes, *Chronographia*, A.M. 6006, p. 247-248; *Collectio Avellana*, CSEL t. 35, p. 501-502; voir aussi Capizzi, *op. cit.*, p. 123-127.

<sup>126</sup> Vitalien était magister militum per Thracias; voir Capizzi, *op. cit.*, p. 127.

<sup>127</sup> S. Brock, *The conversations with the Syrian Orthodox under Justinian (532)*, „*Orientalia Christiana Periodica*” 1981, t. 47, p. 87-121.

<sup>128</sup> Mansi, t. VIII, col. 877.

<sup>129</sup> Mansi, t. IX, col. 534-538.

<sup>130</sup> Facundus, *Contra Mocianum*, PL, t. 67, col. 853; voir aussi H-L, t. 3, p. 23-24.

<sup>131</sup> H-L, t. 3, p. 41.

<sup>132</sup> Voir F.-X. Murphy, P. Sherwood, *Constantinople II et Constantinople III*, Paris 1974, p. 86.



en 550, et à Gaza en 542. Quant au premier, le souverain chargea l'évêque de Justinianopolis d'organiser le synode métropolitain à Mopsueste<sup>133</sup>. Dans ce cas, les clercs allaient délibérer en dehors de leur métropole, mais le lieu de la rencontre était soumis à la juridiction de leur métropolitain. L'empereur attendait du synode une enquête sur l'affaire de Théodore, évêque de Mopsueste<sup>134</sup>, en vue de préparation du concile oecuménique. Le deuxième synode qui eut lieu à Gaza devait s'occuper la déposition Paul, évêque d'Alexandrie, mêlé dans l'affaire d'assassinat de Psojus, diacre et économiste de l'Église d'Alexandrie<sup>135</sup>. Cette assemblée donc, pareillement comme le précédent, avait un caractère secondaire.

On voit donc que pour Justinien le problème du choix des sièges des conciles ne s'est pratiquement pas posé. Ils se tinrent presque tous dans la capitale où le souverain pouvait toujours surveiller le déroulement des débats.

#### CONCLUSION

Que dire, à la fin, sur les circonstances qui présidèrent au choix du lieu pour les différentes assemblées d'évêques? Notre étude nous suggère les conclusions suivantes:

Tout d'abord on retiendra, que les empereurs ont convoqué les conciles le plus volontiers dans les villes qui étaient leurs résidences, surtout celles dans lesquelles ils séjournaient à des moments donnés. Cette remarque concerne les assemblées d'Arles en 314 et en 353, de Nicée en 325, d'Antioche en 327; 337/338, 338/339, 341, 342, 344, 347 et 361, de Sirmium en 351, 357, 358 et 359, de Milan en 355, de Constantinople en 335, 337, 360, 381, 382, 383, 404, 496, 499, 511, 532, 536, 543, 547, 551 et 553, de Nicomédie en 366, du Chêne en 403, et enfin de Chalcédoine en 451. Avec le temps, lorsque Constantinople devint la résidence principale de l'empereur, les souverains en firent le lieu attitré des conciles. Ce fut le cas tout particulièrement sous le règne de Justinien.

En second lieu, il est à noter, que les empereurs attachaient de l'importance à l'emplacement des villes qui devaient accueillir des évêques. Ils choisissaient des lieux faciles d'accès pour la majorité des clercs invités. Les voyages par voie de terre étaient non seulement très longs, mais aussi hasardeux. C'est pourquoi ils désignaient surtout des villes situées au bord de la mer, dotées de plus d'une infrastructure suffisante pour que tous les besoins des participants puissent être satisfaits.

<sup>133</sup> ACO, IV, 1, p. 115-130. Voir aussi G. Dagrón, *Two Documents Concerning Mid-sixth-century Mopsuestia*, [dans:] *La romanité...*, chapitre VI, p. 19-30.

<sup>134</sup> Il était mort depuis cent vingt deux années.

<sup>135</sup> H-L, t. 2, p. 1178-1181.

Par ailleurs, les empereurs s'efforçaient, par le choix du lieu, d'éliminer ou tout au moins de réduire, les influences extérieures sur le déroulement des réunions. Toutefois, dans deux cas précis, le lieu des délibérations fut établi en fonction d'un compromis entre les empereurs d'Orient et d'Occident: celui de Serdique en 343, et celui d'Aquilée en 380.

Le cas de la ville de Nicée est assez particulier. En choisissant ce lieu d'assemblée, les empereurs Constance II en 359 et Marcien en 451 espéraient tirer quelques profits supplémentaires du souvenir du grand concile de Nicée de 325. Le nom du lieu choisi servait en effet à nommer le concile et le Symbol de foi qui se rattachaient à lui. Constance aurait voulu compter sur donnée pour jeter le trouble parmi les défenseurs du credo de Nicée de 325, en ayant le dessein de lancer un nouveau „credo de Nicée”. Marcien par contre aurait voulu profiter du prestige et de l'exemple de Nicée pour justifier l'élaboration d'un nouveau credo à l'exemple du premier concile oecuménique. Ainsi le choix de Nicée a eu dans le futur une importance plus fondée qu'il n'y paraît au premier abord.

*Sławomir Bralewski*

#### WYBÓR MIEJSCA OBRAD ZGROMADZEŃ BISKUPÓW PRZEZ CESARZY PÓŻNORZYMSKICH

Imperatorzy rzymscy zwołując synody, czy sobory, kierowali do biskupów listy konwokacyjne, w których wskazywali kto ma w konkretnym zgromadzeniu uczestniczyć, jakie stawiają przed nimi zadania, oraz określali termin rozpoczęcia debat i miejsce, w którym miały się one odbywać. Władający późnym Cesarstwem Rzymskim, w ciągu niespełna trzech stuleci od Konstantyna Wielkiego począwszy, a na Justynianie skończywszy, polecali biskupom gromadzić się na obrady w przeróżnych miejscowościach. Najchętniej zwoływali zgromadzenia biskupów do miast będących ich rezydencjami, a w szczególności do tych, w których akurat przebywali, bądź też znajdowali się w ich bezpośrednim sąsiedztwie. Sytuacja taka miała miejsce w orzypadku zgromadzeń w Arles w 314 i 353, w Nicei w 325, w Antiochii w 327, 337/338, 338/339, 341, 342, 344, 347 i 361, w Sirmium w 351, 357, 358 i 359, w Mediolanie w 355, w Konstantynopolu w 335, 360, 381, 382, 383, 404, 532, 536, 543, 547, 551 i 553, w Nikomedii w 366, w Dębie w 403, czy w Chalcedonie w 451. Z czasem kiedy na Wschodzie Konstantynopol stał się główną rezydencją cesarską, imperatorzy uczynili z niego stałe miejsce obrad dla zgromadzeń zwoływanych przez siebie, co najpełniej widoczne było za panowania Justyniana. Wielką wagę ponadto przykładali do położenia miast wyznaczonych na przyjęcie rzesz biskupów, starając się wybierać takie, do których wszyscy zaproszeni duchowni mogliby stosunkowo łatwo dotrzeć. Toteż przede wszystkim wybierali miasta leżące nad morzem. Generalnie brali również pod uwagę zasobność wybieranych przez siebie miejscowości, tak aby wszystkie najważniejsze potrzeby bytowe zgromadzonych mogły być przez nie zaspokojone, choć byli również władcy jak Konstancjusz II i Justynian I, którzy nie przejmowali się zanadto wygodą biskupów. Za pomocą wyboru określonego miejsca obrad, cesarze usiłowali wyeliminować, a przynajmniej

zminimalizować wszelakie wpływy zewnętrzne na przebieg zgromadzeń. W dwóch znanych nam przypadkach ustalono miejsce debat na zasadzie kompromisu pomiędzy władcami wschodniej i zachodniej części cesarstwa. Tak wybrano Serdykę w 343 i Akwileję w 380. Szczególny był przypadek Nicei, bowiem wybierając ją na miejsce obrad cesarze Konstancjusz II i Marcjan spodziewali się osiągnąć dodatkowe korzyści związane przede wszystkim ze zbieżnością nazw zwołanych przez nich zgromadzeń z Soborem Nicejskim z roku 325. Wszak sobory, synody i podjęte na nich uchwały przybierały nazwy od miejscowości, w których się odbywały, Konstancjusz liczył tym samym na wprowadzenie zamieszania w szeregach obrońców nicejskiego credo z 325 r., a Marcjan chciał wykorzystać wielką popularność przyjętej na pierwszym soborze definicji dogmatycznej.

#### THE CHOICE OF PLACE FOR DELIBERATION

The greater part of the life work of John Malalas' Chronicle is devoted to the Tetrach 'War'. It tells the story of the conflict's original origin, presents the conduct of hostilities, and also describes some aspects of the various sides of the most important Greek history, i.e. 'Internal' and 'Aggravated'.

Furthermore, the work includes a series of portraits of various emperors and Tetrachs, all of whom play a significant part in the narrative. Two main characteristics of these illustrations can be discerned. The descriptions of the Greeks begin with the portrait of Maximian and close with the depiction of...

... the most important events which took place in the period between the emperor's death and the Tetrach's...

... the most important events which took place in the period between the emperor's death and the Tetrach's...

... the most important events which took place in the period between the emperor's death and the Tetrach's...

... the most important events which took place in the period between the emperor's death and the Tetrach's...

... the most important events which took place in the period between the emperor's death and the Tetrach's...

... the most important events which took place in the period between the emperor's death and the Tetrach's...

... the most important events which took place in the period between the emperor's death and the Tetrach's...

... the most important events which took place in the period between the emperor's death and the Tetrach's...